



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 2207

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur la question des effectifs de la gendarmerie nationale. Alors qu'un premier plan de quatre ans visant au renforcement de ses effectifs vient à échéance cette année, il lui demande s'il envisage de le poursuivre, compte tenu de la politique de sécurité du Gouvernement, dont on s'accorde à penser qu'elle doit être assurée sur tout le territoire, et alors que les brigades souffrent d'un manque de personnel, tant sur le terrain que pour les tâches administratives qui leur incombent.

Texte de la réponse

La gendarmerie nationale a bénéficié sur la période 1990-1993 de créations d'emplois qui lui ont permis de répondre aux plus grandes urgences. Les augmentations d'effectifs ont été de 1 000 emplois par an pendant quatre ans, soit 750 militaires d'active et 250 personnels appelés. Ces créations, complétées par des redeploiements internes, ont été utilisées de façon prioritaire pour renforcer les unités territoriales de la gendarmerie départementale (brigades territoriales chargées, pelotons de surveillance et d'intervention, centres opérationnels de groupement) et certaines formations exécutant des missions particulières, dont les offices centraux et les organismes à vocation interministérielle. Ils ont également permis d'adapter le dispositif de surveillance à l'accroissement du réseau autoroutier et routier. Pour autant, tous les problèmes auxquels est confrontée la gendarmerie ne se trouvent pas résolus. La complexité croissante des questions relatives à la sécurité publique et l'attente de la population dans ce domaine appellent de nouvelles actions, ce qui suppose dans de nombreux cas des moyens supplémentaires. Parallèlement cependant, le contexte de nécessaire maîtrise des finances publiques invite aussi à envisager pour la gendarmerie d'autres voies que la création de postes de gendarme d'active. Ainsi, le recours à des personnels appelés supplémentaires est-il de nature à fournir à plusieurs types d'unités un concours appréciable. Ces renforts pourraient être complétés par l'adjonction de personnels administratifs qui, remplaçant certains gendarmes d'active actuellement accaparés par des tâches non opérationnelles, permettraient le retour de ces derniers aux missions de sécurité et de proximité au service de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2207

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1607

Réponse publiée le : 5 juillet 1993, page 1913